



Compte-Rendu

Commission Thématique 2 « Erosion, ruissellement et inondations »

Le 04 novembre à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château

Membres présents :

Monsieur Patrick CRESTOT : CPIE Val d'Authie et Président de la Commission Thématique Erosion, ruissellement et inondations
Monsieur Henri DEJONGHE : Président de la CLE Authie
Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéa
Madame Emilie DELATTRE : Cheffe de Pôle Erosion ruissellement au Symcéa
Madame Emeline BOUCHER : Technicienne érosion, ruissellement au Symcéa
Monsieur Alexandre DECRY : CC Campagnes de l'Artois et Maire de SARTON
Madame Delphine LEFEBVRE : Technicienne Environnement CC Campagnes de l'Artois
Monsieur Francis PETIT : CC Territoire Nord Picardie et Maire de Grouches-Luchuel
Madame Emilie DORGE : Technicienne Environnement CC Territoire Nord Picardie
Monsieur Michel DUVAL : CC du Ternois et Adjoint d'Auxi-le-Château
Monsieur Yves HOSTYN : CC du Ternois et Maire de Willencourt
Monsieur Dominique COQUET : Vice-président Environnement, Eau et GEMAPI CC du Ternois
Monsieur Quentin DUCHATEL : Responsable des Services Urbanisme et Environnement CC du Ternois
Monsieur Laurent FONTAINE : Responsable Environnement et Patrimoine CC Sud Artois
Madame Marie-Françoise LEPERS : Chambre d'Agriculture de la Somme
Monsieur Bertrand BODDAERT : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Thomas DAMONNEVILLE : SOMEA
Monsieur Eric FEVRIER : ASA « Dessèchement Vallée Airon Sud »
Monsieur Christophe LARDRY : Syndicats des Pisciculteurs des Hauts-de-France
Monsieur Antoine FRICHOT : Animateur du SAGE Authie

Membres excusés :

Monsieur Eric ROUSSEL : CC Territoire Nord Picardie et Maire d'Hem-Hardinval
Monsieur Damien BRICOUT : CC Campagnes de l'Artois et Maire de Warluzel
Monsieur Reynald DENOEU : CC des 7 Vallées et Maire de Maintenay
Monsieur Benjamin BIGOT : Fédération de Chasse du Pas-de-Calais
Madame Annabelle MORMENTYN : Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur Laurent LEJEUNE : DREAL des Hauts-de-France
Monsieur Yvan JACQUEMIN : Conservatoire du Littoral
Monsieur Frédéric LABARRE : DDTM de la Somme

Ordre du jour :

- 1. Retour sur la 1^{ère} réunion du 8 juillet 2021**
 - Rappel sur le SAGE Authie
 - Les objectifs de la commission thématique
 - Résumé de l'état des lieux/diagnostic
- 2. La lutte contre l'érosion et le ruissellement sur le territoire**
 - Les aménagements déjà mis en place sur le territoire
 - Les projets et études en cours sur le territoire
 - Le rôle et les missions du Symcéa
- 3. Validation de l'état des lieux/diagnostic, de l'enjeu et des objectifs de la thématique « Erosion, ruissellement et inondations »**

Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation de la réunion

Mot d'accueil du Président de CLE de l'Authie

Henri DEJONGHE, Président de la CLE Authie, remercie les membres pour leur participation. Il rappelle toute l'importance de cette commission thématique face aux problématiques engendrées par l'érosion et le ruissellement dont est confronté le territoire, principalement en cette période de l'année. Il rajoute que les capacités d'intervention humaines peuvent être limitées par ces phénomènes naturels de plus en plus récurrents avec les évolutions climatiques.

Introduction du Président de Commission Thématique

Patrick CRESTOT, Président de la Commission Thématique remercie à son tour les membres pour leur participation et excuse les personnes absentes. Il propose un tour de table

1) Retour sur la 1^{ère} réunion du 8 juillet 2021

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation.

Les objectifs de la commission thématique

- Les objectifs 2021 de la commission thématique sont de valider la proposition d'état des lieux de la thématique et de définir son enjeu et ses objectifs.
- L'état des lieux complet du SAGE ainsi que tous les enjeux et objectifs seront présentés en Commission Permanente le 15 décembre et soumis à validation en réunion de CLE le 3 février 2022.
- Il est rappelé que le SAGE Authie devra être compatible avec le SDAGE 2022-2027.

Résumé de l'état des lieux/diagnostic

Remarques :

Il est précisé que les Plans de Prévention des Risques d'Inondation communaux prescrits ont été mis en place suite à la tempête de 1999 et que comme ils n'ont pas été approuvés, ils doivent aujourd'hui être par conséquent caduques.

Il est remarqué que le PLU(i) sur le secteur de Berck-sur-mer ne tient pas compte des problématiques d'inondation importantes sur certains secteurs, alors qu'un Plan de Prévention des Risques Littoraux intercommunal a été approuvé.

Il est répondu que ce sont des problématiques spécifiques à l'urbanisme et très localisées. La CLE traite le sujet de l'inondation sur l'ensemble de la Vallée de l'Authie et du périmètre du SAGE.

Concernant le retournement de prairies, il est précisé que la Politique Agricole Commune a mis en place un ratio régional. La gestion de ces prairies est par conséquent actualisée chaque année. Pour cette année 2021, la région est soumise à autorisation et ces autorisations risquent de durer jusqu'à temps que le ratio soit dégradé.

Avec ces autorisations, beaucoup de retournements de prairies peuvent être constatés, témoignant d'une faible attraction économique pour l'élevage.

Il est précisé que c'est la DDTM qui gère ces retournements de prairies avec un enregistrement des surfaces retournées annuellement au moment des déclarations à la PAC.

Il est indiqué que ce ratio régional peut impacter certains petits territoires comme celui de l'Authie, fortement touché par l'érosion et le ruissellement.

De plus il est constaté que les élus en charge de la gestion des inondations dans les EPCI et confrontés directement à cette problématique du retournement des prairies, ne sont pas systématiquement consultés lors des autorisations délivrées par la DDTM. Au niveau local, les élus n'ont par conséquent pas le contrôle sur cette politique régionale.

Il est répété que c'est le faible intérêt économique pour l'élevage qui peut pousser les agriculteurs à retourner leurs prairies. Un travail doit être envisagé entre les agriculteurs locaux et les services de l'Etat notamment sur des projets d'aménagements par l'intermédiaire des aménagements fonciers ruraux.

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes.

Il est indiqué que ces PSE sont en expérimentation dans les Parcs Naturels et peuvent être intéressants dans les secteurs où l'élevage est prédominant mais moins efficace dans les zones mixtes de polyculture-élevage. De plus ces PSE ne compenseront pas la différence de gain économique entre la culture et l'élevage.

Il est remarqué que la question de l'entretien des fossés joue également un rôle sur la gestion des inondations. Leur mauvais entretien peut être un facteur aggravant des inondations.

Propositions de modifications

- Se renseigner sur l'état actuel des PPR communaux et modifier si besoin l'état des lieux.
- Récupérer auprès des DDTM, la surface de prairies retournées chaque année.
- Rajouter dans l'état des lieux le rôle de l'entretien des fossés sur la gestion des inondations.

2) La lutte contre l'érosion et le ruissellement sur le territoire

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

Cf présentation.

Les aménagements et projets mis en place sur le territoire

Remarques :

Il est remarqué que la protection des milieux aquatiques est également un enjeu à prendre en compte dans la lutte contre l'érosion et le ruissellement d'où un lien avec les objectifs de la commission thématique gestion des milieux aquatiques.

Il est remarqué que la carte des aménagements ne prend pas en compte ceux récemment mis en place sur le territoire et qui ont été rajoutés dans l'outil ruissol.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie a mis en place un plan sur 5 ans avec des projets différents sur chaque sous bassin versant du territoire et qu'il serait plus pertinent de le résumer dans l'état des lieux du SAGE.

Il est précisé que pour la Communauté de Communes Campagnes de l'Artois, des études hydrauliques sont également mises en place sur la commune de Pas-en-Artois.

Propositions de modifications

- Mettre à jour au 1^{er} janvier 2022 les aménagements enregistrés dans ruissol.
- Résumer dans l'état des lieux, les actions mises en place sur la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.
- Rajouter les études hydrauliques sur la commune de Pas-en-Artois.

Le rôle et les missions du Symcéa

La présentation est réalisée par Emilie DELATTRE, Cheffe de Pôle érosion, ruissellement au Symcéa.

Cf présentation.

Remarques :

Pas de remarques particulières.

3. Validation de l'état des lieux/diagnostic, de l'enjeu et des objectifs de la thématique « Erosion, ruissellement et inondations »

L'objectif est de valider les propositions d'état des lieux, de l'enjeu et des objectifs de la thématique « érosion, ruissellement et inondations », afin de les soumettre à validation en réunion de CLE le 3 février 2022.

Cf présentation.

Validation de la proposition de l'état des lieux

Propositions de modifications

- Prendre en compte dans l'état des lieux, la compétence GEMAPI et notamment la gestion des zones humides car ces zones peuvent jouer un rôle de tampon et de régulation des inondations.

La proposition d'état des lieux pour la thématique érosion, ruissellement et inondations est acceptée par l'assemblée sous réserve de prendre en compte les propositions de modifications inscrites dans ce présent compte rendu.

Définition de l'enjeu et des objectifs

Propositions de modifications

- Mettre un objectif à destination du monde agricole en remplaçant « lutter contre l'érosion et le ruissellement rural » par « lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles »

Recueil des propositions d'enjeu et des objectifs

Enjeu

Maîtriser les risques sur le bassin versant de l'Authie.

Objectifs

Objectif 1 : développer la connaissance du risque d'inondation sur le territoire

Objectif 2 : lutter contre les inondations en milieu urbain

Objectif 3 : lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles

Prochaines échéances et clôture de la réunion

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques et pour compléter et/ou modifier la proposition d'enjeu et des objectifs, dans un délai de deux semaines. Il sera ensuite diffusé sur le site internet du SAGE de l'Authie.

L'état des lieux pour chaque commission thématique ainsi que leur enjeu et leurs objectifs seront présentés en Commission Permanente le 15 décembre et soumis à validation en réunion CLE le 3 février.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Patrick CRESTOT clôt la séance et remercie les participants.